

Délibération CA-20260625 5.3

Vanves, le 25 juin 2026

Conseil d'administration du Cnous du 25 juin 2026
**Délibération relative à la répartition initiale de la subvention pour charges d'investissement
fléchée (Titre 5) de la contractualisation**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la répartition initiale de la subvention pour charges d'investissement fléchée (contractualisation) telle que présentée en séance le 25 juin 2026.

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;
Vu le document relatif à la répartition initiale de la subvention pour charges d'investissement fléchée présentée en conseil d'administration.*

Article unique

Le conseil d'administration vote les actualisations des dotations initiales de la programmation des investissements allouées aux Crous dans le cadre de la subvention pour charges d'investissement fléchée (titre 5) de la contractualisation 2026 et d'exercices précédents.

Le tableau de répartition des crédits aux Crous est annexé à la présente délibération.

• **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;**

• **Proposition de décision soumise au conseil d'administration :**

Approbation de la délibération relative à l'actualisation de la répartition initiale de la subvention pour charges d'investissement fléchée (Titre 5) de la contractualisation 2026 et d'exercices précédents telle que présentée en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 9

Nombre de votants : 27
Procurations : 11
Pour : 19
Contre : 4
Abstentions : 4
NPPV : 0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La présidente

Bénédicte Durand

Tableau des affectations de crédits

CROUS	Opérations	DP	CP
BORDEAUX - AQUITAINE		0 €	0 €
BOR	BOR_campus_ptg_reseau_chaleur_gip	-500 000 €	-500 000 €
	BOR_plateforme_mutualisee_centre_contact_extension	90 000 €	90 000 €
	BOR_ru_la_vague_pau_rehabilitation	410 000 €	410 000 €
BOURGOGNE - FRANCHE - COMPTE		-748 221 €	0 €
BOU	BOU_cu_Les climats_construction_Dijon	60 000 €	60 000 €
	BOU_cu_antipodes_rehabilitation	483 €	483 €
	BOU_cu_beaune_rehabilitation_Dijon	691 540 €	691 540 €
	BOU_cu_renovation_interieure_batiment_rousseau_Besancon_Cité Colette	-589 993 €	-589 993 €
	BOU_rehabilitation_des_logements_etudiants_dans_le_nfc	18 000 €	18 000 €
	BOU_rehabilitation_residence_sartre_NFC	-748 221 €	
	BOU_ru_canot_travaux_urgents	-10 €	-10 €
	BOU_ru_duvillard_travaux_urgents	-20 €	-20 €
	BOU_ru_montmuzard_rehabilitation	-180 000 €	-180 000 €
CLERMONT-AUVERGNE		304 489 €	304 489 €
CLE	CLE_rehabilitation_de_la_cu_amboise	489 €	489 €
	CLE_RU_Cézeaux_mise_en_sécurité	304 000 €	304 000 €
CORSE		-800 000 €	-800 000 €
CORSE	CORSE_cu_pp2_rehabilitation	-800 000 €	-800 000 €
GRENOBLE - ALPES		250 000 €	250 000 €
GRE	GRE_cu_annecy_60000_construction	250 000 €	250 000 €
LORRAINE		393 732 €	